

## Déjà 184 recours enrôlés contre l'examen d'entrée en médecine

■ Ce nombre pourrait encore gonfler. Les arrêts devraient tomber début novembre.

Plus de 184 recours contre l'examen d'entrée en médecine et en dentisterie ont été enrôlés auprès du conseil d'Etat depuis la fin de l'épreuve qui s'est tenue le 8 septembre dernier.

Cinq cabinets d'avocats ont reçu des demandes de candidats malchanceux, parfois par dizaines. *“Les plaidoiries se tiennent par cabinet d'avocats. Les cas d'un premier cabinet ont été examinés le 27 septembre. Il reste une audience le 9 octobre, le 16 et enfin le 20 octobre. Les arrêts devraient donc commencer à tomber à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre, informe le conseil d'Etat. La Chambre analyse d'abord toutes les affaires avant de délibérer. Cependant, les arrêts seront individuels et non collectifs.”*

L'examen d'entrée, jugé particulièrement difficile par les candidats et les associations qui prennent leur défense, avait fait 2 775 déçus, empêchés de débiter les études souhaitées ou de continuer celles déjà entreprises.

Les recours peuvent encore être déposés jusqu'à soixante jours après la notification des résultats de l'examen d'entrée, qui a eu lieu le 14 septembre. Le

nombre de 184 recours pourrait dès lors augmenter. Pour le moment, 6,6% des étudiants ayant échoué ont introduit un recours.

**A peine un quart des bac 1 a réussi**

Sur les près de 1 000 candidats à l'examen d'entrée qui étaient inscrits en première année de bachelier lors de l'année académique 2016-2017, seuls 246 ont été déclarés lauréats, soit à peine un quart d'entre-eux.

Il s'agit d'étudiants qui doivent recommencer leur année mais aussi de “reçus-collés” – qui ont réussi leur année mais pas le concours de fin d'année – et d'étudiants allégés – dont la première année a été étalée sur deux ans.

Le chiffre a été qualifié de “cohérent” par l'Ares, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur.

Pour la Fédération des étudiants francophone (FEF), ce nombre “démontre que cet examen/concours d'entrée est une boucherie”, a réagi son président Maxime Mori.

Quentin Lamelyn, co-président du Comité interuniversitaire des étudiants en médecine et en dentisterie (Cium), enchaîne: “La difficulté de l'épreuve était inadaptée vu que des étudiants qui ont réussi leurs examens de première année ont pourtant échoué à l'examen...”

L.V.